



Infiltrations apres achat maison

Par **sdecorme_old**, le **23/07/2007** à **23:17**

J'ai acheté une maison il y a presque 2 ans. Cette maison m'a été vendue avec un toit terrasse refait en 2003 avec une garantie décennale sur le produit d'étanchéité (facture à l'appui). Cet hiver suite à d'importantes infiltrations j'ai contacté l'entrepreneur qui a posé le produit, il m'a appris que ce produit sensible doit être protégé du soleil de manière correct, ce qui n'a pas été fait par l'ancien propriétaire. En effet grâce aux factures et photos laissé par celui-ci j'ai pu déterminé qu'il avait acheté le carrelage 7 mois après la fin des travaux d'étanchéification, il était au courant de la dégradation de ce produit, cependant il m'a volontairement joué sur la garantie décennale pour me cacher la malfaçon de la protection solaire. N'étant pas expert je n'ai pas vu les défauts de protection . Maintenant j'ai essayé de le contacter afin de lui demander de me payer les produits pour les travaux que je ferai moi même, mais il ne veut rien entendre . Quel sont mes recours contre l'ancien propriétaire, le macon ou l'expert (qui a jugé que la toiture était bonne lors la vente de la maison).

Merci pour votre aide ou tout autres conseils qui pourraient faire avancer ma situation